

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 491-24 décrétant un emprunt afin de financer la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024*

L'objet du règlement n° 491-24 est de financer la contribution du gouvernement du Québec qui est versée sur une période de 20 ans pour la subvention 2019-2024.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 juin 2024.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca.

FAIT À DUNHAM, CE 12 SEPTEMBRE 2024.

(signé)

Jessica Tanguay
Directrice générale adjointe et greffière
